

Incendie criminel à l'abbaye de Ligugé

Article rédigé par *lanouvellerepublique.fr*, le 21 juillet 2020

Source [lanouvellerepublique.fr] Un incendie s'est déclaré lundi 20 juillet 2020, un peu avant minuit, dans le bâtiment servant de buanderie. Selon les pompiers, environ 20 des 100 m² ont été détruits. Une personne a été interpellée.

Un incendie s'est déclaré dans le bâtiment buanderie (environ 100 m²) de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé lundi 20 juillet 2020, à 23 h 50. Vingt-quatre sapeurs-pompiers des centres de secours de Poitiers, Gençay et Vivonne ont été engagés avec six véhicules. Ils sont parvenus à circonscrire le sinistre à une vingtaine de mètres carrés.

Bernard Mauzé, maire de Ligugé, était présent sur place pour apporter son soutien à la vingtaine de moines.

"Ce bâtiment est isolé, dans le fond de l'abbaye, assez loin de l'église et de la bibliothèque. Les moines étaient rassurés que le sinistre ne soit pas dans un endroit stratégique. C'est une espèce de remise dans laquelle ils entreposent des effets. Environ 16 m² de toiture ont été détruits."

L'enquête s'oriente sur la piste d'un incendie volontaire. Une personne a été interpellée par la police. Selon le parquet de Poitiers, il s'agit d'un homme, déjà connu des services de police et de justice, interpellé sur place au moment de l'incendie et en état d'ivresse.

L'abbaye de Ligugé compte un peu plus de 25 moines, qui vivent selon la règle édictée par Saint Benoît au VI^e siècle. Dans ce monastère bénédictin, la vie de la communauté est rythmée par des temps de prière et des heures de travail, dont la fabrication du traditionnel gâteau scofa. Les moines possèdent l'une des plus grandes bibliothèques de fonds anciens religieux d'Europe.

[Cet incendie est le troisième en quelques semaines](#) : le 9 mai 2020, deux voitures de société et du taxi avaient été brûlées et le 23 mai dernier, c'est la voiture de l'épicier qui avait été incendiée, toujours dans le même secteur.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)